

Table des matières

Les Contrats AMAP variables	3
<i>Engagement par distribution</i>	3
<i>Engagement sur la durée du contrat</i>	3
Minimum de commandes sur la durée du contrat	3
Dépassement autorisé	3

Les Contrats AMAP variables

Mise en ligne bientôt !

Comme le contrat AMAP classique, le contrat AMAP variable fonctionne avec un système de souscriptions. L'amapien s'engage à commander une certaine quantité de produits en signant un contrat avec le producteur.

Contrairement aux contrats AMAP classiques, il est possible de faire varier sa commande au fil des distributions.

L'engagement des amapiens se configure grâce aux options listées ci-dessous.

Ces options ne sont pas obligatoires et peuvent être laissées vides lorsqu'on configure le contrat.

Engagement par distribution

Il est possible de définir un montant minimum de dépense par distribution.

Le commande peut être obligatoire ou non. Si la commande est obligatoire, une commande par défaut est définie par amapien. Cette commande par défaut sera appliquée si jamais l'amapien ne saisi pas toutes ses commandes.

Engagement sur la durée du contrat

Minimum de commandes sur la durée du contrat

Ce champs définit le montant minimum que l'amapien doit dépenser auprès de ce producteur sur toute la durée du contrat.

Attention, si la souscription ne s'étale pas sur toute la durée du contrat, ou que des dates d'absences ont été définies, le montant minimum sera calculé au pro-rata du nombre de distributions réelles de la souscription.

Dépassement autorisé

From:
<https://wiki.cagette.net/> - **Documentation Cagette.net**

Permanent link:
<https://wiki.cagette.net/admin:contratsamapvariables?rev=1599665992>

Last update: **2020/09/09 15:39**

